

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Maria DE JESUS CARLOS, Olivier LEONHARDT, Celso LIBANIO COUTINHO, Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Danièle GARCIA, Claudine SOREL, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Marc LE MEUR, Franklin OBIANYOR, Nadia CARCASSET, Jean Marc FERNANDEZ, Jean POUCH, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Suzanne PETIT.

Excusés ayant donné pouvoir :

David LAROSE (pouvoir à Mme Diard), Jean-Pierre DUPERRON (pouvoir à M. GENDRE), Berivan DELEN (pouvoir à M. AMRANE), Kévin MOUCHEL (pouvoir à Mme CARCASSET), Aïda CHERIF (pouvoir à M. FERNANDEZ), Isabelle HUON (pouvoir à M. DECOMBLE), José PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETIT), Nicole ESTEVE (pouvoir à M. ZLOWODZKI).

Absents :

Sophie GODAR, Yassin LAMAOU, Gaël FOUILLEUL.

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 21h.

L'ordre du jour est approuvé.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 30 décisions :

- | | |
|--------------------|---|
| N° 2018/295 | Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) |
| N° 2018/311 | Formation du Personnel - La Ligue de l'Enseignement |
| N° 2018/317 | Formation du Personnel - CNFPT |
| N° 2018/305 | Signature d'une convention avec la ville de Brétigny sur Orge pour des enfants en classe Ulis |
| N° 2018/307 | Convention d'objectifs et de financements à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Aide au fonctionnement au fonds Schéma départemental d'accompagnement des familles - Classe passerelle |
| N° 2018/308 | Convention d'objectifs et de financements à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Aide à l'investissement au fonds Schéma départemental d'accompagnement des familles - Classe passerelle |
| N° 2018/316 | Convention d'objectifs et de financements à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Aide au fonctionnement Dispositif VVV |
| N° 2018/300 | Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) pour l'accueil des adolescents |
| N° 2018/309 | Convention Accueil élèves de l'Institut médico éducatif Notre Ecole au sein de l'école élémentaire Jean Jaurès |
| N° 2018/310 | Signature d'une convention entre Prestasign et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois |

- N° 2018/289 Signature d'une convention de partenariat avec la Compagnie Simagine - Parcours Sainte Jeune Académie - 1er trimestre 2018-2019
- N° 2018/305 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Planète Sciences
- N° 2018/287 Vérification, pose et dépose d'illuminations - Signature de contrat
- N° 2018/304 Signature d'une convention avec l'association CMPAD
- N° 2018/293 Acquisition de matériel de musique pour la Piscine d'en face - Signature de contrat
- N° 2018/296 Maîtrise d'oeuvre pour la requalification de l'Ancienne Piscine - Avenant n°2 - Julien BELLER Architecte
- N° 2018/294 Animation d'une ferme pédagogique pour la 14ème Fête des Plantes 27 et 28 avril 2019 - Signature du contrat
- N° 2018/297 Fourniture et pose de columbariums - Signature du marché
- N° 2018/298 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Football - Saison 2018-2019 - Signature de la convention
- N° 2018/286 Acquisition et montage d'une saleuse-sableuse - Signature de contrat
- N° 2018/299 Acquisition d'une sauteuse pour la Cuisine centrale - Signature de contrat
- N° 2018/303 Acquisition de matériels de cuisine pour la Cuisine centrale - Signature du contrat
- N° 2018/301 Mission de controleur technique pour la restructuration du site Malraux - Signature de contrat
- N° 2018/302 Mission de coordination, sécurité et protection de la santé pour la restructuration du site Malraux - Signature du contrat
- N° 2018/312 Restructuration de la salle de restauration Cocheris - Travaux en moins-value - Avenant 3
- N° 2018/313 Acquisition de matériel scénique pour la salle Gérard Philipe - Signature de contrat
- N° 2018/314 Acquisition de matériel de sonorisation pour la salle Gérard Philipe - Signature de contrat
- N° 2018/315 Acquisition de matériel d'éclairage pour la salle Gérard Philipe - Signature de contrat
- N° 2018/318 Acquisition de colis de Noël pour les retraités - Signature du contrat
- N° 2018/319 Elagage port libre et divers prestations - Signature du marché

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Logements communaux : participation locative et fixation du montant de la caution

La présente délibération a pour objet d'autoriser le maire à conclure des contrats avec les différents locataires, et de fixer les montants des loyers et charges en fonction des logements attribués, en fonction de l'indice de référence des loyers (INSEE).

Enfin, une caution est demandée pour tous les enseignants lors de l'attribution d'un logement. La caution fixée correspond à un loyer mensuel de type F2, c'est-à-dire 247,25 €.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

3 – Mutualisation – Approbation de la convention de participation au service commun intercommunal de Protection des données entre Cœur d’Essonne Agglomération et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

Cette convention définit notamment la composition du service commun, les missions, obligations et responsabilités du DPD (Délégué à la Protection des Données) et règle les modalités et conditions de l’organisation et du fonctionnement du service commun. Sur le plan financier, la convention prévoit un remboursement forfaitaire annuel des frais liés au service, sachant que le coût du service est pris en charge à hauteur de 20% par Cœur d’Essonne et de 80% par les communes, la répartition entre ces dernières se faisant au prorata de leur population. Le montant du remboursement est adressé à chaque commune avant le 15 décembre de l’année N-1. Pour information, ce montant s’élève à 14 000 euros pour l’année 2019.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

4– Convention de partenariat entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et la Maison des Jeunes et de la Culture pour l’attribution d’une subvention communale 2019

L’objectif est de définir la base du partenariat établi entre la MJC et la Municipalité de Sainte-Geneviève-des-Bois en vue de lui verser, pour l’année 2019, une subvention de fonctionnement d’un montant de 59 891 euros complétée par le financement d’une action en faveur de l’accueil et de la fréquentation des actions de la MJC par les publics éloignés, pour un montant de 1 500 euros.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

5– Création d’un service de police municipale, demande de subvention pour l’acquisition d’équipements et signature d’une convention de coordination avec la police nationale

APPROUVE le projet de création d’un service de Police Municipale, placé sous l’autorité du Maire conformément à l’article 2212-5 du CGCT,

DECIDE que le service de police municipale aura pour missions :

- La surveillance générale des lieux publics de l’ensemble du territoire communal,
- L’ilotage,
- La sécurisation des entrées et des sorties d’école,
- La prévention, la surveillance et la répression des infractions au code de la route,
- La constatation et la verbalisation des contraventions aux arrêtés du maire, des infractions au code de l’environnement, des infractions à la police de la conservation du domaine public routier et des infractions à la législation sur les chiens dangereux.
- La police funéraire.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

6 – Mise à jour du tableau des effectifs

Suppression (- 37 postes) :

- 1 poste d’agent social ppal 2cl,
- 2 poste d’adjoint technique ppal 1cl,
- 1 poste de rédacteur ppal 2cl,
- 1 poste d’auxiliaire de soins ppal 2cl,
- 2 postes d’auxiliaire de puériculture ppal 2cl,
- 7 postes d’adjoint technique,
- 2 postes d’attaché,
- 1 poste d’infirmier en soins généraux de classe supérieure,
- 1 poste de technicien ppal 2cl,
- 1 poste de rédacteur,
- 3 postes d’adjoint administratif,
- 4 postes d’ATSEM ppal 2cl,
- 1 poste d’attaché ppal,
- 1 poste d’Educateur de jeunes enfants (80%),

- 1 poste d'auxiliaire de soins ppal 1cl,
- 2 poste de technicien,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique ppal 1cl, TC,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique ppal 2cl, 4 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique ppal 2cl, 7 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique ppal 1cl, 10 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste de rédacteur ppal 1cl.

Suppression de ces postes afin de créer d'autres postes, conformément aux délibérations du conseil municipal du 05/06/2018, 28/06/2018, 25/09/2018 et du 27/11/2018.

Création (+2 postes) :

- 1 poste d'adjoint administratif ppal 2cl,

Il s'agit de créer ce poste pour recruter un agent au service entretien, en remplacement d'un agent parti en mutation.

- 1 poste de Gardien Brigadier,

Il s'agit de créer ce poste suite à la création du service Police Municipal

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

APPROUVE les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire pour :

- **la ville de Sainte Geneviève des Bois** et ses budget annexes (CMPP, Soins à domicile)
- **le CCAS** et son budget annexe (RPA)
- **La Caisse des Ecoles**

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

- **Agents CNRACL**

Décès■
Accident du Travail■ franchise : 100% des indemnités journalières (prise en charge des soins accidents du travail et maladie professionnelle uniquement).

Pour un taux de prime de : 0.48% sur le montant des traitements indiciaires des agents affiliés à la CNRACL.

PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 de la manière suivante :

- De 501 à 2000 agents : 0.03% de la masse salariale des agents assurés (masse salariale globale Ville – CCAS- Caisse des Ecoles).

Fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.03% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

8 – Renouvellement du contrat groupe CIG de protection sociale complémentaire sur le risque de prévoyance (garantie maintien de salaire)

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, stagiaires ou titulaires et agents de droit public en CDI, des agents sous contrat en vertu des articles 3-1 s'ils sont recrutés pour une durée totale de 12 mois ou plus sans interruption, 3-2, 3-3 alinéa 1 et 2 et 3-5 de la loi du 26 janvier 1984, des collaborateurs de cabinet, des apprentis et de agents en contrat aidé, en position d'activité pour le **risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

Pour ce risque, le niveau de participation est fixé à 1 euro forfaitaire et brut par agent.

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de **1 500 €** pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 350 à 999 agents. (la collectivité ayant déjà adhéré au contrat groupe du CIG Risque Santé par délibération du 25 juin 2013).

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

9 – Création d'emplois d'agents recenseurs, désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement (C.C.R.) et du correspondant permanent de l'INSEE pour la mise à jour du R.I.L (Répertoire des Immeubles Localisés) : CORIL

Afin de répondre aux obligations du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De désigner au sein du personnel, pour l'année 2019, le Correspondant permanent de l'Insee pour le suivi et la mise à jour du Répertoire des Immeubles Localisés (CORIL),
- De désigner au sein du personnel le Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement (C.C.R.),
- La création de 7 postes occasionnels d'agents recenseurs à temps non complet, qui seront considérés en activité accessoire s'ils sont recrutés au sein du personnel titulaire de cette ville et si besoin et nécessaire des contractuels,
- De fixer forfaitairement le montant de la rémunération.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 1 abstention (Mme Estève).

10 – Contrats d'objectifs entre la Commune et les associations SGS Football et SGS Judo pour les saisons sportives 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Les sections SGS Football et SGS Judo bénéficient déjà de contrats d'objectifs depuis quelques années. Ces nouveaux contrats, signés pour trois ans, fixent les objectifs des deux sections pour les trois saisons à venir : 2018/19, 2019/20, 2020/21. Il est précisé que ces deux associations seront également soutenues par le Département au titre de contrats d'objectifs conclus avec les clubs de haut niveau.

Un travail de définition et de prévision des objectifs a été réalisé conjointement avec la ville et les clubs. A l'issue de chaque saison sportive, un bilan quantitatif et qualitatif est établi. Il permet de réévaluer, éventuellement, le montant des subventions octroyées et les objectifs fixés pour les saisons suivantes.

Au titre du contrat d'objectifs de la saison 2018/2019, versement des subventions 2019 suivantes :

- « **Sainte-Geneviève-Sports section Football** » **40 800 €**
- « **Sainte-Geneviève-Sports section Judo** » **40 800 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – Sorties Loisirs Retraités – Février à août 2019

7 sorties sont proposées

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 – Signature d'une convention de mise à disposition de matériel technique à l'association Collectif Piscine

Pour que le projet soit opérationnel et que les habitants puissent en bénéficier le plus rapidement possible, la Municipalité a décidé de fournir une base de matériel technique qui servira à des projets d'accueil musicaux (accueil de classes d'enfants autistes...) et à l'organisation d'événements.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, du 20 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 – Concession d'aménagement des Franges du Champ de Foire II – Signature de l'avenant n°6 de la concession

Les litiges nés des constructions et des retards de livraison, portés par l'opérateur ELGEA ne permettent pas un arrêt définitif des comptes au 31 décembre 2018. Une assignation au Tribunal de Grande Instance d'Evry a été nécessaire et un engagement de négociations pourrait aboutir prochainement.

Ces dysfonctionnements retardent la finalisation des rétrocessions foncières, préalables à la clôture de la concession.

Compte tenu des éléments précités, la présente concession est prorogée d'une année supplémentaire, dédiée essentiellement à la finalisation des rétrocessions et à la gestion contentieuse avec l'opérateur ELGEA soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève). Mrs Petitta, Gendre, Amrane et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

14 – Engagement de la procédure simplifiée n°1 du PLU

DECIDE d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

PRECISE que cette modification simplifiée a pour objectif :

- d'ajuster la délimitation de la zone UH3 afin de permettre la réalisation du projet sur cette zone,
- de revoir la rédaction de l'article 10 de la zone UH3 afin de permettre la réalisation d'un dernier étage en attique,
- d'ajuster la rédaction des articles 6 des zones UC, UE, UG, UH, UI et UL,
- d'ajuster la rédaction de l'article 6 de la zone UE*,
- de revoir la définition de l'emprise au sol.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 6 abstentions (M. Pouch, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

15 – Tarifs d'occupation du domaine public

L'occupation privative temporaire du domaine public fait l'objet d'une autorisation administrative délivrée par Monsieur le Maire, qui prend la forme d'un arrêté et entraîne le paiement d'une redevance. Augmentation de 1,1%.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 – Décision modificative n°2 du budget Ville

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°2 de la Commune pour l'exercice 2018, laquelle est arrêté ainsi qu'il suit :

- ✓ **Section de fonctionnement..... - 12 729,68 €**
- ✓ **Section d'investissement..... .. 16 897,30 €**

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 3 voix contre (M. Zlowodzki, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Estève).

17 – Budget primitif communal 2019

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 de la Commune arrêté à :

- **Section de fonctionnement: 43 116 637,40 €**
- **Section d'investissement: 10 627 151,09 €**

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 3 voix contre (M. Zlowodzki, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Estève). M. Pouch ne prennent pas part au vote.

Information du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Monsieur le Président de l'Association La Piscine d'En Face et l'agent, de mettre à disposition totale, Monsieur SCHMITT Mickaël, Adjoint technique, employé par la Ville de Sainte-Geneviève des Bois, afin d'exercer les fonctions de gardien et d'agent technique polyvalent auprès de l'Association La Piscine d'En Face.

Ce renouvellement prendra effet le 3 décembre 2018 pour un an après signature d'une convention de mise à disposition.

L'Association La Piscine d'En Face prendra en charge la rémunération et les charges sociales à hauteur de 100% pour l'année à venir.

La présente information est faite dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La séance est levée à 0h.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération